





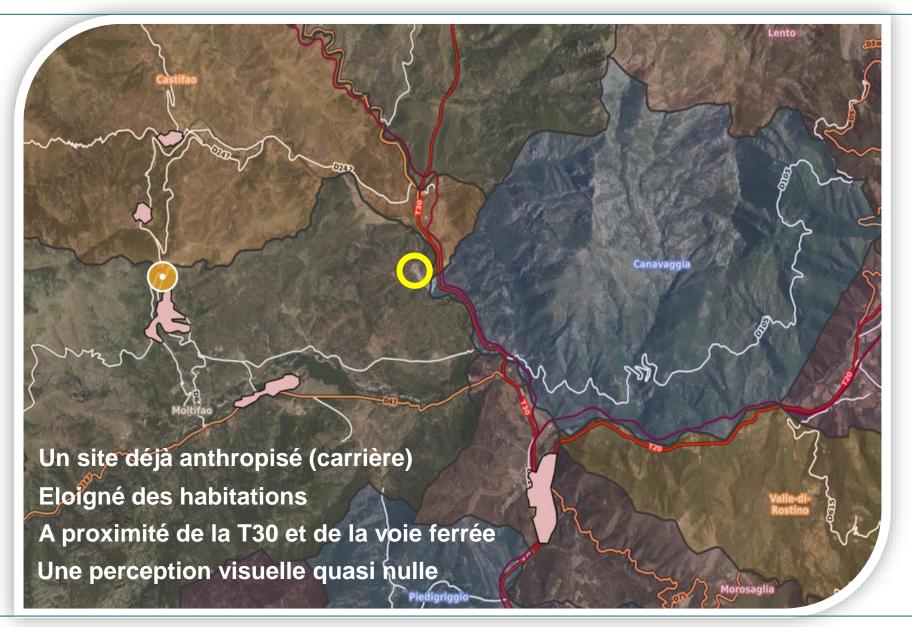


ISDND de Moltifao

Quel projet pour quels enjeux?

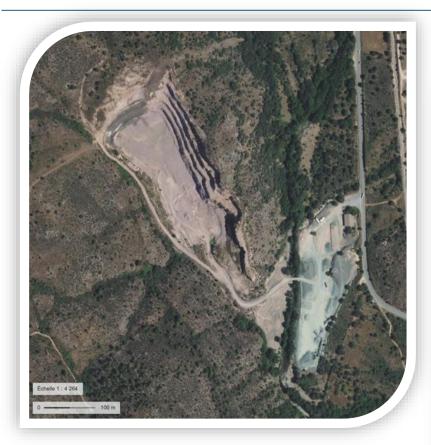
Une localisation stratégique



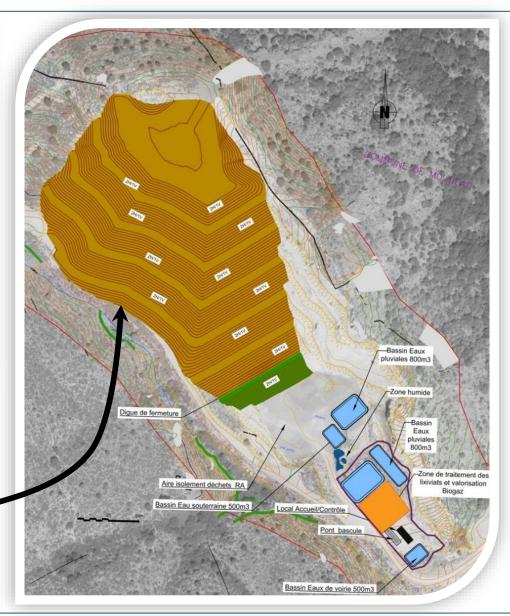


Quel projet?



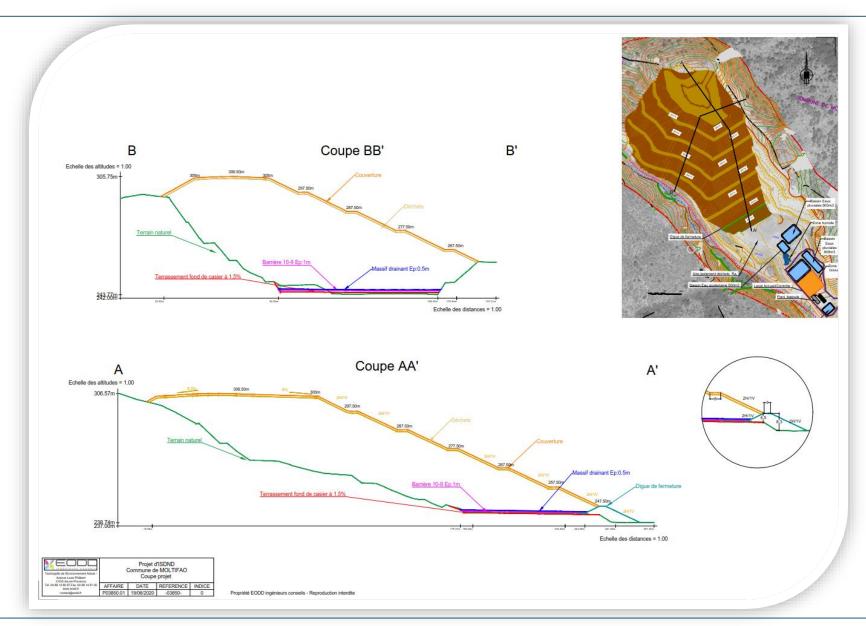


Création d'un casier de stockage de déchets ultimes non dangereux en partie Nord (haute) de la carrière



Quel projet?





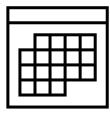
Quelques chiffres clés





- Volume brut total: 730 000 m³
- 15% de matériaux de recouvrement : -95 000 m³
- Volume net déchets total : 635 000 m³

- Pour densité de 1 tonne par m³
- Et 50 000 tonnes par an
- 13 années d'exploitation





- 10 M€ HT d'investissement initial
- 16 € HT / tonne (hors coûts d'exploitation et hors TGAP)
- Déjà 250 k€ HT d'études et investigations investis

Quels enjeux majeurs?





Protéger la biodiversité

S'affranchir de tout risque d'inondation

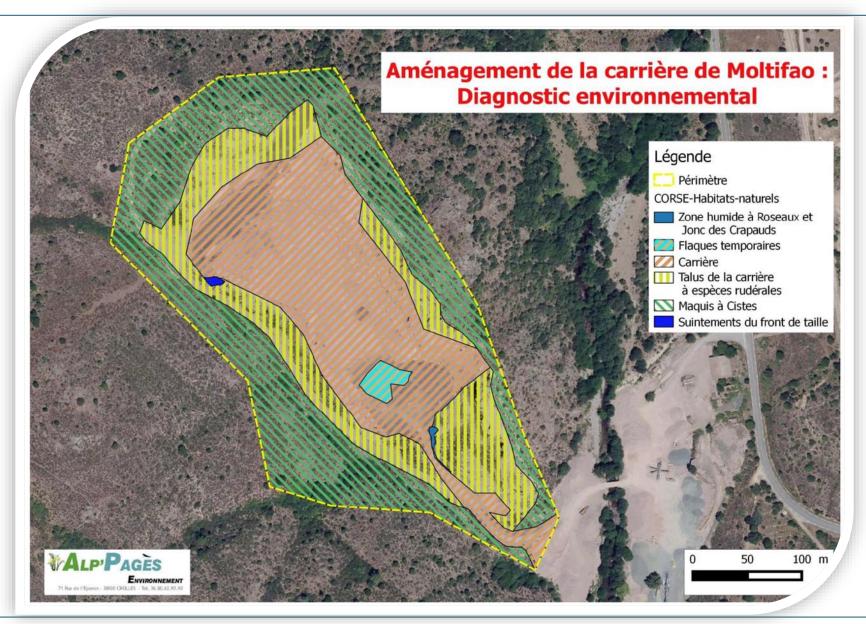




Protéger la ressource en eau (superficielle et souterraine)

Protéger la biodiversité : habitats





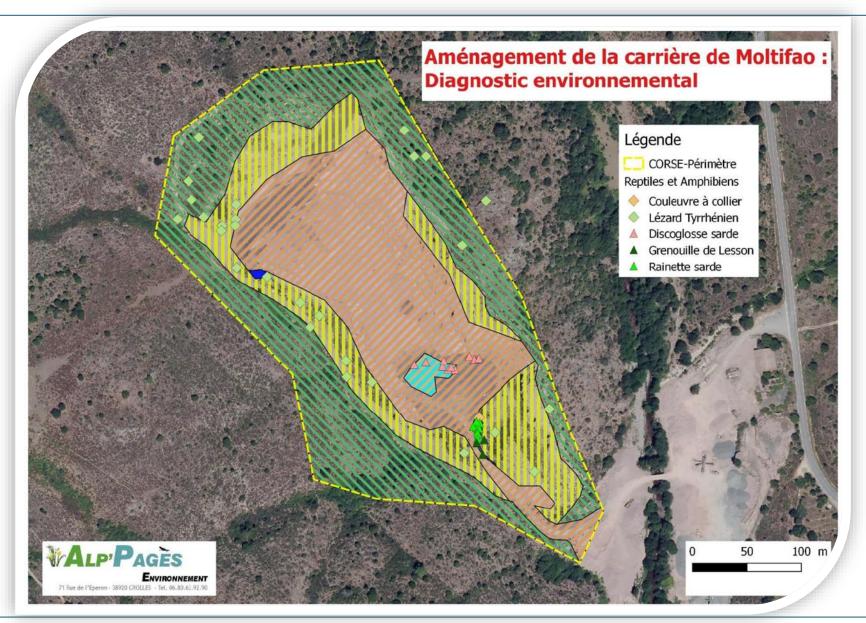
Protéger la biodiversité : avifaune





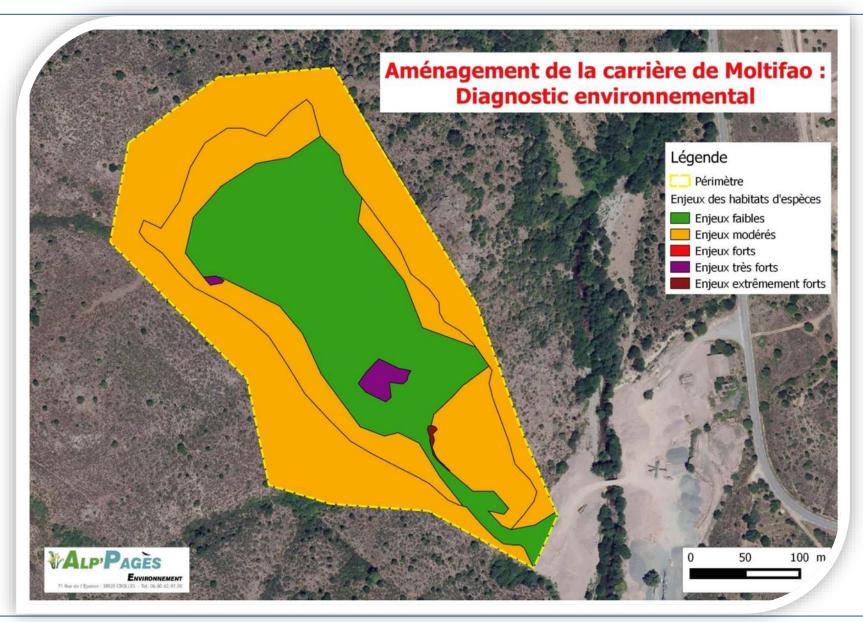
Protéger la biodiversité : reptiles et amphibiens





Protéger la biodiversité : synthèse des enjeux





Supprimer le risque d'inondation : le Sugitte



Le Sugitte : création d'un merlon en bordure Ouest de la carrière



Supprimer le risque d'inondation : la Tartagine



La Tartagine : création d'un pont hors zone inondable



Protection de la ressource en eau superficielle

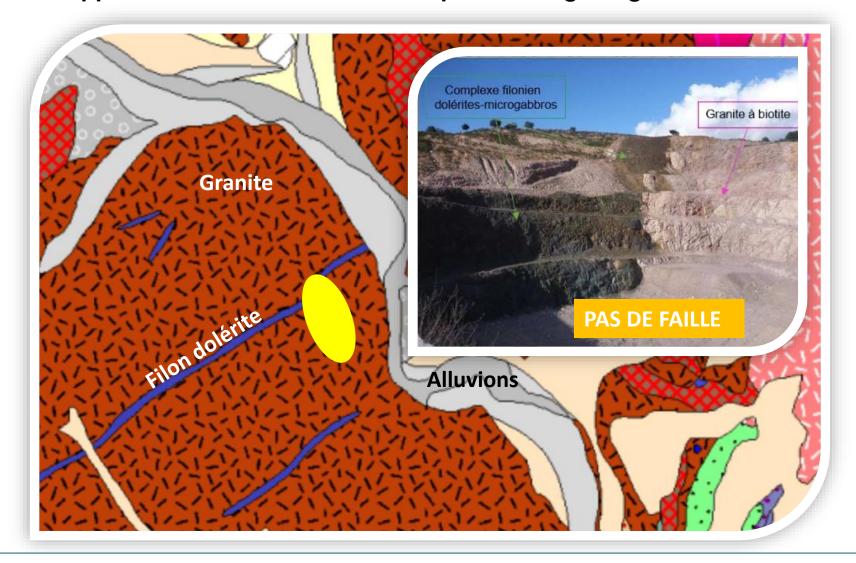


Protéger la Tartagine : zéro rejet polluant de l'installation

- Les eaux pluviales externes ne pénètrent pas dans l'enceinte de l'ISDND
- Les eaux pluviales internes sont stockées en bassins étanches et :
 - contrôlées avant retour au milieu
 - ou réutilisées sur site (arrosage des pistes, entretien espaces verts, réserve incendie)
- Les eaux souterraines sont stockées en bassin étanche, contrôlées puis réalimentent la zone humide
- Les lixiviats (effluents des déchets) sont stockés en bassins étanches, et traités sur site; les eaux propres issues du traitement sont réutilisées sur site (comme les eaux pluviales internes)



Deux nappes d'eaux souterraines : comprendre la géologie locale



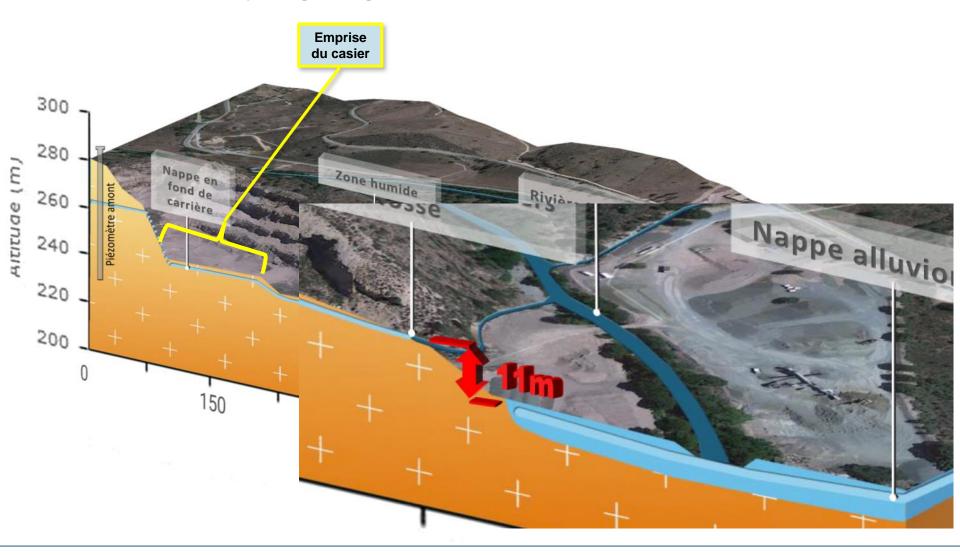


Deux nappes d'eaux souterraines

- Une nappe anthropique créée grâce à l'exploitation de la carrière
 - Les eaux circulant dans le granite suintent sur les fronts de taille à la faveur des fissures de la roche et du filon Nord
 - Ces eaux aboutissent gravitairement au fond de la carrière et circulent à très faible profondeur du Nord vers le Sud
 - Elles ressortent en surface au sein de la zone humide
 - Elles s'écoulent en aval de la zone humide, en surface dans un fossé menant à la Tartagine
 - Une nappe alluviale d'accompagnement de la Tartagine
 - Il n'y a pas de lien (contact) direct entre les deux nappes



Fonctionnement hydrogéologique





Equipements de sécurité du casier : barrière de sécurité passive

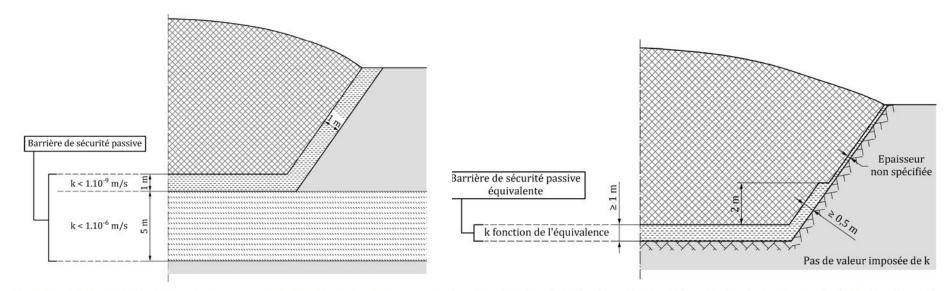


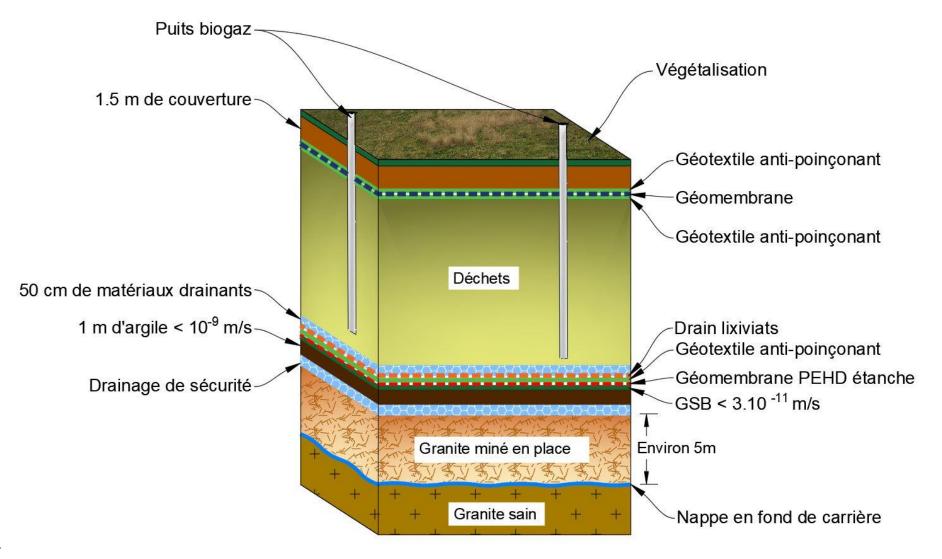
Figure 1 — Principe de la barrière de sécurité passive selon la législation française (ISDND) gure 2 — Principe de la barrière de sécurité passive équivalente selon la législation française (ISDND) (ISDND)

Les résultats des études et investigations de terrain confirment la faisabilité technique et règlementaire du projet

Une tierce-expertise du projet sera demandée par les services instructeurs de l'Etat

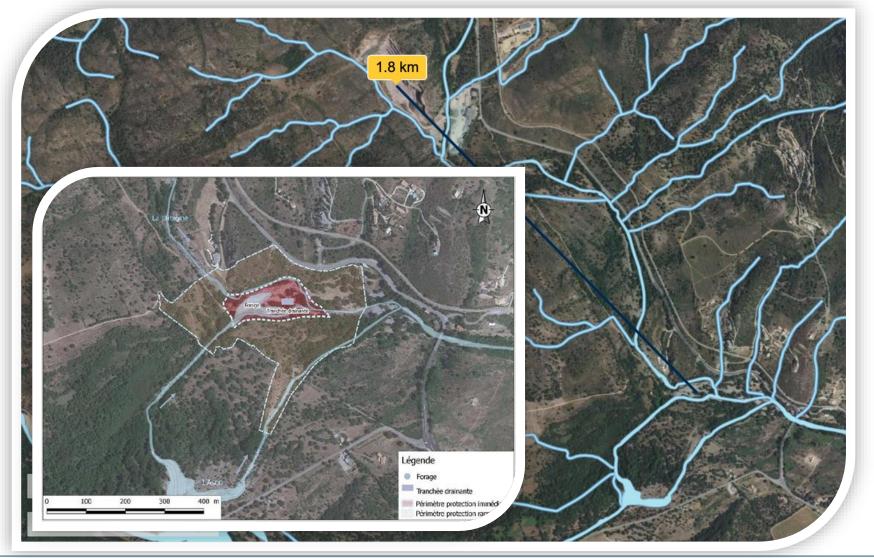


Equipements de sécurité du casier (fond, flancs et couverture)



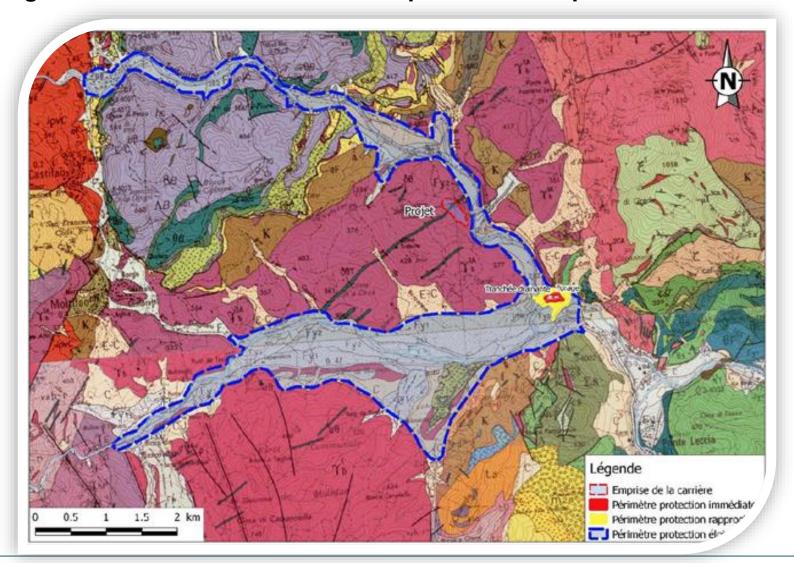


Captages AEP: « tranchée drainante Asco 1 » et « forage Asco 3 »





Captages AEP : site d'étude hors des 3 périmètres de protection



Autres points (administratifs)



Document d'urbanisme :

→ Nécessité de mise en compatibilité avec le projet

Foncier:

→ Acquérir les terrains et/ou conventionner avec les propriétaires

Processus d'autorisation



Contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale :

- Au titre du code de l'environnement (ICPE, IED et IOTA) :
 - Dossier administratif
 - Dossier technique
 - Etude d'impact sur l'environnement
 - Résumé non technique de l'étude d'impact
 - Evaluation des risques sanitaires
 - Etude de dangers (naturels et technologiques)
 - Etat de pollution des sols
 - Plans règlementaires
 - Dossier SUP, le cas échéant
 - Dossier CNPN, le cas échéant
- Au titre du code de l'urbanisme :
 - Permis de construire pour bâtiment
 - Dossier de mise en compatibilité doc d'urbanisme, le cas échéant
 - Dossier SUP, le cas échéant
- Au titre du code forestier, le cas échéant :
 - Demande de défrichement

Processus d'autorisation



